

Fiche d'information
Interventions ponctuelles d'intervenants bénévoles
 Hors activités physiques à encadrement renforcé

I.P.

Circonscription de :

École :

Cette fiche permet au directeur d'école de signaler à l'inspecteur de la circonscription la présence d'intervenants extérieurs dans l'école.

NB : au-delà de DEUX interventions, utiliser le formulaire IB1 « intervenants bénévoles réguliers »

Intervenants extérieurs bénévoles autorisés par le directeur de l'école : **PHOTOCOPIE carte identité ou passeport OBLIGATOIRE**

Nom du maître	classe	activités	dates ou périodes prévues	Nom - Prénom	Nom patronymique (nom de jeune fille)	Date de naissance	Intervenant aussi en centre collectif de loisirs (directeur, animateur, autre personnel de centre)		nature de l'intervention	
							oui / non	année	aide à l'encadrement, aide matérielle, sécurité des élèves, habillage et déshabillage des élèves pour la piscine	enseignement

* Chaque intervenant déclare sur l'honneur ne pas faire l'objet d'une condamnation, ni être privé par jugement de tout ou partie des droits civils, civiques et de famille, mentionnés à l'article 42 du code pénal. Il atteste être indemne de toute affection incompatible avec l'encadrement et (ou) la surveillance des enfants des écoles. Il est informé du fait qu'un contrôle portant sur l'honorabilité des personnes susceptibles d'apporter leur concours aux activités d'enseignement sera réalisé par l'administration. L'agrément sera conditionné à ce contrôle.

Décision de l'IA DASEN

Intervenants ponctuels accordé refusé date :